Les sommets

Depuis 1986, la Francophonie a connu un regain d'énergie grâce aux réunions régulières des chef d'État et de gouvernement des pays membres. Ces sommets sont l'occasion d'amorcer un dialogue ouvert sur les questions internationales qui préoccupent les États participants; de plus, ils permettent de mobiliser les ressources nécessaires aux activités prioritaires.

Au quatrième de ces sommets tenu à Chaillot à l'automne 1991, le Canada s'est distingué en proposant la création d'une unité des droits de la personne et en insistant sur le bien-fondé de lier l'aide internationale au respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux.

La participation provinciale

Le gouvernement fédéral s'est efforcé de trouver une solution originale pour que les provinces puissent participer aux activités de la Francophonie. Le statut de gouvernement participant a donc été octroyé au Québec et au Nouveau-Brunswick, ce qui permet une contribution active et distincte des trois gouvernements à l'ACCT. L'Ontario et le Manitoba, de leur côté, s'associent à la délégation du Canada.

Il peut même arriver, à l'occasion, qu'un ministre provincial parlant au nom du Canada dirige la délégation canadienne, comme ce fut le cas aux conférences ministérielles sur l'éducation ou à celles sur la jeunesse et les sports. Cet esprit d'ouverture a également rendu la présence du Québec et du Nouveau-Brunswick aux sommets possible; ils ont une participation pleine et entière dans le volet coopération alors que le Canada donne le ton en ce qui concerne les volets politique et économique, où le Québec et le Nouveau-Brunswick ont un statut « d'observateur intéressé ».

Le Canada, partie intégrante de la Francophonie

Le Canada joue un rôle clé au sein de la Francophonie, rôle qui témoigne de son engagement à promouvoir le fait français, tant au pays que sur la scène internationale. Aussi favorise-t-il le rapprochement et la solidarité entre les pays ayant le français en partage, et ce, dans l'intérêt pour tous les Canadiens.